

VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Janvier 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 26

présents : 19

votants : 22

Date de convocation :

19/01/2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq janvier, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle St-François, sous la présidence de M. Nicolas BLANCHARD, Maire de VAL DE CHAISE.

Présents : M. BLANCHARD Nicolas, Maire ;

M. GAGNERON Ulrich, Adjoint, Maire délégué de la commune de Cons-Ste-Colombe et adjoint ;

M. MERMIER Gérard Mme KOURTCHEVSKY Joëlle Mme SCHINDLER Rosemonde

M. DANTON Alain M. CARRIER Marc Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne,
Adjoints ;

M. MERMIER François M. DUCRUET Alain M. LADET Christian

M. LOSSERAND Hervé M. ROSAY Jean-Jacques M. JACQUEMONT Norbert

Mme TROLLIET Nathalie M. SOCQUET Pascal M. CHAPPELET Patrick

M. SAUVAGE Jean-Luc Mme LE POCHER Alexia Mme MONGELLAZ Michelle

Conseillers Municipaux ;

Absents excusés : M. MURAT Alexandre (ayant donné pouvoir à M. BLANCHARD Nicolas)

M. SCHERMA Sébastien (ayant donné pouvoir à M. GAGNERON Ulrich)

Mme TROLLIET NATHALIE (ayant donné pouvoir à M. LADET Christian)

Absents : M. JOSSERAND Jean-Paul

M. TELLE Philippe

M. VIVIANT Roger

Mme MONGELLAZ Michelle est nommée **secrétaire de séance**.

Au cours de sa séance le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** à l'unanimité :

la délibération adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges (CCPF) le 17 décembre 2015, portant sur les modifications statutaires de la communauté de communes du Pays de Faverges ;

- le changement d'appellation de la Communauté de Communes du Pays de Faverges en la nouvelle dénomination : « Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy » ;
- la modification de la compétence obligatoire « gestion des rivières » en « GEMAPI » (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ;
- la compétence optionnelle, dans le domaine culturel et apporte son soutien au projet culturel « Fabric' arts »

➤ **APPROUVE** à 19 voix Pour / 3 Abstentions :

les projets de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ainsi que de Règlement Local de Publicité intercommunal arrêtés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges le 10 novembre 2015 (documents élaborés sous la responsabilité de la CCPF, en association avec l'ensemble des communes).

➤ **ADHERE** à 21 voix Pour / 1 Abstention :

au groupement de commandes constitué par la commune de Menthon St-Bernard, commune coordonnatrice, pour le choix d'un bureau d'études ayant pour mission d'établir un cahier des charges d'une consultation, pour la fourniture, l'installation et la maintenance, (pour 3 ans), d'un système de vidéo protection dans 21 communes situées aux abords du lac d'Annecy.

M. GAGNERON Ulrich, titulaire et M. JACQUEMONT Norbert, suppléant, sont élus comme membres de la Commission d'Appel d'Offres pour représenter la commune de VAL DE CHAISE au sein de la CAO mise en place par le coordonnateur de cette commande publique.

➤ **ACCEPTE** à l'unanimité :

l'acquisition de la propriété BOUCHEX-BELLOMIE [parcelles cadastrées B 2019 (bâtie) et 2111 (non bâtie) pour une contenance globale de 8 ares 74 ca - lieudit « chef-lieu »] ; cette acquisition, portée par l'Etablissement Public Foncier de la Hte-Savoie (EPF74), permettra à la commune de maîtriser le foncier nécessaire à une opération comportant au moins 30 % de logements sociaux, ainsi qu'à la création d'un mode de circulation doux entre la place de l'église et l'école, favorisant ainsi l'émergence d'espaces de vie et de rencontre.

Montant de l'acquisition : 215 000.00 euros, avec des frais de portage fixés à 2.50 %.

Cette opération impactera financièrement la section de fonctionnement du budget communal.

➤ **AUTORISE** à l'unanimité :

M. le Maire à signer la convention proposée par Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux pour assurer l'assistance technique sur le réseau communal de distribution d'Eau Potable.

Durée de la convention : 3 ans pour une rémunération semestrielle de 4 430.00 euros (soit 10 632.00 euros TTC annuel).

Le 27 Janvier 2016

Le Maire, Nicolas BLANCHARD

Le procès-verbal intégral correspondant sera mis à disposition du public après avoir été approuvé par le conseil municipal.